

# **VEHICULES IMMATRICULES EN SERIE NORMALE 2019**

## **ENLEVEMENT OU DEPOT DE VOITURES DEMOLITION MONNIER TEL 04 50 40 67 78**

346 chemin des Esserpes 01210 ORNEX France

**Mardi mercredi jeudi vendredi 8 h -12 h et 13 h 30- 18 h**

**Samedi matin 8h -12 h email [information@monnier.fr](mailto:information@monnier.fr)**

### **Pièces et justificatifs à fournir + CLE**

Dans tous les cas le propriétaire d'un véhicule doit se présenter au bureau de l'entreprise ( avec un papier d'identité valide) et apporter les pièces suivantes.

- La carte grise originale ( certificat d'immatriculation)
- Un certificat de situation administrative détaillé à chercher sur le site gratuit de [siv.interieur.gouv.fr](http://siv.interieur.gouv.fr) . Le certificat de situation comporte neuf rubriques : les réponses doivent être « aucun » pour les quatre premières rubriques et « non » pour les cinq suivantes . En cas de réponses différentes veuillez nous contacter.

\*\*\*\*\*

### **CAS PARTICULIERS**

**Si le propriétaire est absent il faut**

- La copie du papier d'identité du propriétaire
  - Une procuration à un mandant qui présentera aussi son papier d'identité
- Si le propriétaire empêché est de la famille , une décharge sur l'honneur peut suffire .

**Si la carte grise est barrée et non changée il faut en plus**

- le certificat de cession entre le 1<sup>er</sup> propriétaire titulaire et l'acquéreur .
- une fiche d'identification ( à chercher par l'intermédiaire de l' ANTS )

\*\*\*\*\*

### **PERTE DE LA CARTE GRISE**

**Si la carte grise est au nom du propriétaire** et que celui-ci possède une copie de la carte grise le propriétaire peut établir une **déclaration de perte** sur l'honneur au bureau de l'entreprise .

**Si le propriétaire n'a pas de copie de la carte grise** , il faut :

- Etablir la déclaration de perte en gendarmerie ...
- Obtenir une fiche d'identification (gendarmerie ou ANTS)

\*\*\*\*\*

### **VEHICULE IMMATRICULE EN SERIE SPECIALE**

Plaque rouge ( zone franche) plaque verte CERN , véhicule immatriculé dans un autre pays européen et pour toutes autres situations : nous téléphoner ou nous demander la fiche de procédure correspondante par email .

\*\*\*\*\*

### **AUTRES CAS**

Si le propriétaire est décédé demandez- nous par email ou téléphone la procédure à suivre .  
Si vous n'habitez pas la région demandez- nous de pouvoir bénéficier d'une procédure par courrier ou par email .

**CONDITIONS FINANCIERES :** Le dépôt du véhicule à l'entreprise est gratuit.  
L'enlèvement à l'extérieur est payant ( demander le tarif)  
Le dépôt d'une voiture non complète ou une carcasse brûlée est payant